

## Indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mise en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignements supérieurs - ANNÉE 2024

Publication au titre de l'article 14 de la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 (dite "loi Rixain")

Indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mise en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignements supérieurs - ANNÉE 2024												
Filières	Spécialités	Part de femmes candidates à l'entrée des formations (%)	Part de femmes inscrites toutes années confondues (%)	Taux de boursiers (Femmes / Hommes) (%)	Part de femmes diplômées BAC+3 (%)	Part des femmes ayant obtenu un emploi 1 an après le diplôme (%)	Salaire moyen des femmes et des hommes après 24 mois	Existence d'un guide de sensibilisation des jurys (Oui/Non)	Dispositifs d'accompagnement (mentorat, tutorat, parentalité) (Oui/Non)	Formations à l'égalité et lutte contre les discriminations (Oui/Non)	Part de femmes dans les jurys (%)	Actions de communication pour l'égalité (Nombre et type)
Diplôme National Supérieur Professionnel du Musicien / Diplôme d'Etat de Professeur de Musique	Classique à contemporain	64%	57%	25%	56%	100%	1 410,00 €	Non	Oui	Oui	30%	Non
	Direction d'ensembles instrumentaux	0%	33%	0%	0%							
	Direction d'ensembles vocaux	0%	67%	0%	0%							
	Musique ancienne	100%	100%	33%	100%							
	Musique actuelle amplifiée	14%	22%	44%	100%							
Diplôme d'Etat de Professeur de Musique	Formation Musicale	75%	80%	40%	0%							